

<p style="text-align: center;"><b>REGLEMENT DU PROGRAMME D'ACCELERATION</b> <b>NEXT INNOV BY Banque Populaire Val de France / GROUPE STRATOS</b></p>
--

## **Article 1 - Objectifs du programme :**

---

L'objectif de ce programme est de proposer aux start-ups sélectionnées un accompagnement opérationnel de qualité pour consolider et accélérer leur développement (ci-après le « **Programme** »).

Il permet en particulier de préparer les start-ups à leur levée de fonds selon la méthodologie suivante :

- Accompagnement à la définition de sa stratégie et de ses ambitions ;
- Connaître les étapes incontournables avant la levée ;
- Construction du pitch\* investisseurs ;
- Présentation du projet à des investisseurs nationaux.

Chaque société qui participera à ce Programme (ci-après le « **Candidat** »), en complément du contenu qui lui sera transmis, en sortira avec une présentation investisseurs performante, et sera intégrée au sein des réseaux d'affaires du Groupe STRATOS et NEXTINNOV BY Banque Populaire Val de France.

## **ATOUS DU PROGRAMME**

- Programme court sur 5 séances d'une journée ;
- Porté par des entrepreneurs et par une banque tournée vers l'entrepreneuriat ;
- Contenu opérationnel avec la livraison d'un pitch\* investisseurs en fin de parcours.

## **Article 2 - Public concerné :**

---

Ce Programme est ouvert à toutes les sociétés innovantes immatriculées sur le territoire de la Banque Populaire Val de France ou qui envisagent de s'y installer.

Son territoire englobe 10 départements : Hauts-de-Seine, Essonne, Yvelines, Eure-et-Loir, Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Cher, Indre, Vienne.

\* *présentation synthétique*

Les Candidats doivent être en phase d'amorçage ou de développement commercial et disposer d'une preuve de concept. Une levée de fonds doit également être envisagée à court terme.

### **Article 3 - sélection des candidatures par le Groupe Stratos et NEXT INNOV BY Banque Populaire Val de France :**

---

La promotion de ce Programme sera composée de 5 à 15 sociétés maximum.

Groupe STRATOS et NEXTINNOV by Banque Populaire Val de France se réservent le droit de sélectionner plus de 15 sociétés en fonction de la qualité des dossiers.

#### **3.1 - Critères de sélection au programme :**

Les Candidats seront sélectionnés en fonction de l'ambition des dirigeants, du marché et du potentiel de croissance du projet, ainsi que du stade de développement de la start-up.

Plus précisément :

- L'entreprise présentée ne devra pas être une filiale d'une entreprise existante ;
- Le dossier devra démontrer la capacité de l'entreprise à générer un chiffre d'affaires ;
- Le dossier présenté doit mettre en exergue un des critères suivants :
  - originalité de la démarche entrepreneuriale (ex : parcours du dirigeant, motivation, implication territoriale ...) ;
  - innovation (usage, technologique, sociale, service, sociétale ...) ;
  - dynamisme entrepreneurial (ex : forte croissance, exportation, capacité à fédérer des acteurs)...

#### **3.2 - Constitution du dossier – pièces à fournir :**

Les Candidats devront compléter un formulaire d'inscription en ligne et joindre le pitch de présentation incluant les éléments suivants :

- Le besoin du marché auquel le projet répond ;
- Le marché adressable ;
- La solution développée ;
- Le business model ;
- La stratégie marketing et commerciale ;

- Les concurrents ;
- Le stade d'avancement (metrics) ;
- L'équipe dirigeante ;
- Les projections financières ;
- La levée de fonds envisagée.

Devront être également joints au dossier d'inscription : un K-bis de moins de 3 mois, la table de capitalisation et les derniers comptes annuels.

[Lien vers le formulaire d'inscription](#)

ou <https://www.groupe-stratos.com/acceleration/bpvf>

## **Article 4 - Durée et contenu du Programme**

---

### **4.1 : Durée du Programme :**

Ce Programme est constitué de 5 modules d'une journée et se déroule sur une durée totale de 5 semaines.

## 4.2 : Contenu du programme :

THÈME DU MODULE	DURÉE (EN JOUR)	INTERVENANT	OUTILS PÉDAGOGIQUES
<b>TOUR DE TABLE : CHAQUE STARTUP PITCH SON ACTIVITÉ AUX AUTRES STARTUPS ET À STRATOS / NEXTINNOV</b> - Feedback collectif à chaud + celui de l'expert STRATOS / NEXTINNOV - Nous fixons un objectif à la startup	1	STRATOS NEXTINNOV	- Atelier collectif - Mises en situation
<b>L'ENTREPRISE ET SON MARCHÉ</b> - Bien segmenter son marché pour convaincre les investisseurs - L'analyse de la concurrence - La définition objective des points de différenciation de l'entreprise	0.5	STRATOS	- Apports théoriques - Etudes de cas pratiques - Supports pédagogiques
<b>ASPECTS JURIDIQUES</b> - La protection de votre innovation - Les principaux documents juridiques - La gestion des salariés	0.5	STRATOS	- Apports théoriques - Etudes de cas pratiques - Supports pédagogiques
<b>ASPECTS COMMERCIAUX</b> - Le business model de l'entreprise - Le prix de revient et le prix de vente - La stratégie et la tactique commerciale	0.5	STRATOS	- Apports théoriques - Etudes de cas pratiques - Supports pédagogiques
<b>COMMUNICATION &amp; MARKETING</b> - Les différents canaux d'acquisition - La maîtrise des coûts d'acquisition - Bien connaître ses produits/services	0.5	STRATOS	- Apports théoriques - Etudes de cas pratiques - Supports pédagogiques
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> - Analyse financière de l'entreprise : les pièges à éviter - La construction d'un business plan performant - Plan de trésorerie de l'entreprise et cash-burn	0.5	STRATOS NEXTINNOV	- Apports théoriques - Etudes de cas pratiques - Supports pédagogiques
<b>LEVÉE DE FONDS</b> - Bien définir le montant à lever, la valorisation de l'entreprise et les investisseurs à solliciter - Les différentes étapes et les documents d'une levée de fonds - La fiche de l'entreprise (ou executive summary) - Un pitch percutant	0.5	STRATOS	- Apports théoriques - Etudes de cas pratiques - Supports pédagogiques
<b>SYNTHÈSE DU PROGRAMME</b> - Pitch de chaque startup en intégrant les éléments vus tout au long du programme - Feedback des participants et plan d'actions à suivre pour le démo day	1	STRATOS NEXTINNOV	- Atelier collectif - Formalisation d'un plan d'actions

### Après le Programme

Le Programme se terminera par un Démo Day devant un jury de professionnels reconnus composé d'investisseurs et d'entrepreneurs. Il sera présidé par Monsieur Bruno Thévenin, ancien dirigeant de PepsiCo France et actuellement dirigeant d'une PME française.

## Article 5 - Modalités pratiques

---

- **La limite des inscriptions** est fixée au mercredi 15 décembre 2021 minuit (heure française). Passé ce délai, aucun dossier ne pourra être étudié.

[Lien vers le formulaire d'inscription](#)

ou <https://www.groupe-stratos.com/acceleration/bpvf>

- **Lieu** : les sessions se dérouleront à la Terrasse Discovery+X, Bâtiment Discovery bloc B - route de l'orme des merisiers 91190 - SAINT-AUBIN
- **Date des sessions** : 27 janvier - 3 février - 10 février - 17 février - 24 février 2022
- **Horaires** : 9h30 - 13h et 14h30 - 18h
- **Coût** : Ce Programme est financé par le Groupe STRATOS et NEXTINNOV by Banque Populaire Val de France, avec un reste à charge pour la startup de 750€ HT. Ce montant peut être financé à 100% par le budget formation de la société. Groupe STRATOS s'occupera de la mise en place du dossier de financement avec l'entreprise.
- Un bulletin de présence attestera de la participation de la start-up au programme.
- **Contacts** :
  - Pour Stratos - Julien Cuvillers : [jcuvillers@groupe-stratos.com](mailto:jcuvillers@groupe-stratos.com) 06 72 83 20 51
  - Pour la Banque Populaire Val de France - Céline Kauffmann : [celine.kauffmann@bpvf.fr](mailto:celine.kauffmann@bpvf.fr) 02 47 80 80 73 ou 06 12 66 71 20

## **REGLEMENT DU CONCOURS**

### **LORS DU DEMO DAY**

#### **Article 1 - Organisation**

---

- **La Banque Populaire Val de France :**

Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, dont le siège social sis 9 avenue Newton - 78180 Montigny-Le-Bretonneux. - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles, sous le numéro 549 800 373. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 023 354. Carte professionnelle « transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 7801 2017 000 019 150 délivrée par la CCI Paris Île-de-France.

Ci-après dénommée « **Banque Populaire Val de France** »

- **Groupe STRATOS :**

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros RCS d'Orléans : 881 201 909 dont le siège social sis Bâtiment INFINITY - 3 Rue du Greffoir à ORLEANS (45000) France

Ci-après dénommé « **Groupe Stratos** » ;

Ci-après ensemble « l'Organisateur », organise le concours Accélération Next Innov/Stratos (le « **Concours** »), selon les conditions définies dans le présent règlement du Concours (le « **Règlement** »).

#### **Article 2 - Objet du Concours**

---

L'objectif du programme d'accélération Next Innov (le « **Programme** ») est de proposer aux start-ups sélectionnées un accompagnement opérationnel de qualité pour consolider et accélérer leur développement, et notamment de préparer leur levée de fonds.

Chaque société qui participera à ce Programme (le « **Candidat** »), en complément du contenu qui lui sera transmis, en sortira avec une présentation investisseurs performante.

A l'issue du Programme, un Démo Day permettra aux Candidats de pitcher leur projet devant un jury de professionnels.

Ce Concours permet de valoriser la participation au Programme d'accélération et d'offrir aux Candidats des prestations qui les aideront dans le développement de leur projet.

Le Démo Day se tiendra le **17 mars 2022** à la Terrasse Discovery+X, Bâtiment Discovery bloc B - route de l'orme des merisiers 91190 - SAINT-AUBIN

## **Article 3 - Conditions de participation**

### **3.1 : Conditions relatives aux Candidats :**

La participation au Concours est gratuite et sans obligation d'achat, de souscription ou d'adhésion à des contrats, produits ou services.

Les frais inhérents ou induits par la participation au Concours (y compris de préparation et soumission des dossiers de candidature, de déplacement, etc.) restent intégralement à la charge des personnes participant au Concours.

Ce Concours est inclus dans le Programme d'accélération. Il est ouvert à tous les Candidats qui auront été sélectionnés dans le Programme d'accélération organisé par le Groupe Stratos et la Banque Populaire Val de France (cf. règlement du programme d'accélération).

### **3.2 : Conditions relatives aux dossiers présentés**

Selon les termes de l'article 3.1 du règlement du Programme d'accélération, les Candidats seront sélectionnés en fonction de plusieurs critères tels que : l'ambition des dirigeants, du marché et du potentiel de croissance du projet, ainsi que du stade de développement de la start-up.

Plus précisément :

- l'entreprise présentée ne devra pas être une filiale d'une entreprise existante ;
- le dossier devra démontrer la capacité de l'entreprise à générer un chiffre d'affaires ;
- le dossier présenté doit mettre en exergue un des critères suivants :
  - originalité de la démarche entrepreneuriale (ex : parcours du dirigeant, motivation, implication territoriale...)
  - innovation (usage, technologique, sociale, service, sociétale...)
  - dynamisme entrepreneurial (ex : forte croissance, exportation, capacité à fédérer des acteurs)...

## Article 4 - Dossier de candidature

Pour la composition des dossiers, il convient de se reporter à l'article 3.2 du règlement du Programme d'accélération.

Pour le dépôt des dossiers de candidature, il convient de se reporter à l'article 5 du règlement du Programme d'accélération.

## Article 5 - Jury

Les porteurs de projet pitcheront le 17 mars 2022 à La Terrasse Discovery +X, devant un jury composé :

- d'un représentant de BPI Ecotech,
- d'un représentant de Michelin,
- d'un représentant de Total,
- de représentants de Fonds d'investissement (Pléiade, Demeter, NCI, Seventure, Financière Vecteur, Karot Capital).

Ce Démo Day sera présidé par Bruno Thévenin, ancien Président Directeur Général de PepsiCo.

Les décisions du jury sont souveraines et sans aucun appel possible.

## Article 6 – Lauréats et dotations

Le jury sélectionnera les 3 meilleurs projets selon des critères définis à l'article 3.1 du Règlement du Programme d'accélération, repris à l'article 3.2 du présent Règlement.

Les prix décernés aux lauréats seront les suivants :

Prix offerts par STRATOS		Prix offerts par la Banque Populaire Val de France	
1er	1 vidéo promotionnelle diffusée sur les Réseaux sociaux Stratos et BPVF	1er	6 mois de coworking à la Terrasse Discovery+X Paris Saclay
	1 site internet simple ou 1 logo		Bilan patrimonial pour les codirigeants
	4h de mentoring STRATOS	*	Prêt sans intérêt pouvant atteindre 15K€, remboursable sur 4 ans maximum et domicilié à la Banque Populaire Val de France
*	si accompagnement de STRATOS pour lever des fonds : -15% sur la commission perçue par STRATOS		Un entretien avec un expert Next Innov
2ème	1 vidéo promotionnelle diffusée sur les Réseaux Sociaux Stratos et BPVF	2ème	4 mois de coworking à la Terrasse Discovery+X Paris Saclay
	1 site internet simple ou 1 logo		Bilan patrimonial pour les codirigeants



	2h de mentoring STRATOS	*	Prêt sans intérêt pouvant atteindre 15K€, remboursable sur 4 ans maximum et domicilié à la BPVF
*	si accompagnement de STRATOS pour lever des fonds : -10% sur la commission perçue par STRATOS		Un entretien avec un expert Next Innov
3ème	1 vidéo promotionnelle diffusée sur les Réseaux Sociaux Stratos et BPVF	3ème	2 mois de coworking à la Terrasse Discovery+X Paris Saclay
	2h de mentoring STRATOS		Bilan patrimonial pour les codirigeants
*	si accompagnement de STRATOS pour lever des fonds : -5% sur la commission perçue par STRATOS	*	Prêt sans intérêt pouvant atteindre 15K€, remboursable sur 4 ans maximum et domicilié à la BPVF
			Un entretien avec un expert Next Innov
4ème à 15ème	1h de mentoring STRATOS		

\*Selon la qualité du dossier

La valeur totale des lots s'élève à 45 K€ HT (hors prêts).

Tous les Candidats se verront également décerner un diplôme validant leur participation à ce parcours et la qualité de leur projet.

La valeur des dotations est déterminée au moment de la rédaction du Règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation. Les dotations sont non modifiables, non échangeables, non cessibles et non remboursables. En conséquence, elles ne seront ni reprises, ni échangées, ni remplacées par un autre objet ou valeur ou service pour quelque cause que ce soit. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèce en échange de la dotation gagnée, pour quelque cause que ce soit. En cas d'incapacité de l'Organisateur de fournir la dotation décrite ci-dessus, celui-ci se réserve le droit de remplacer la dotation annoncée par une dotation d'une valeur commerciale équivalente et/ou de caractéristiques proches.

L'attribution d'une dotation ne saurait garantir le succès commercial du projet soumis par le Candidat dans le cadre du Concours, ni écarter tout risque lié à ce projet inhérent au lancement d'une nouvelle activité.

L'Organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer l'ensemble des dotations mentionnées dans le Règlement s'il n'y a pas suffisamment de projets présentés répondant aux critères de sélection ainsi qu'en cas de fraude ou de triche.

## Article 7 - Disqualification

La Banque Populaire Val de France et le Groupe Stratos se réservent également le droit d'exclure de la participation du Concours toute personne troublant le déroulement du Concours (notamment en cas de triche ou de fraude) ou n'ayant pas respecté les conditions du présent Règlement, et de déchoir le Participant de son éventuel droit à obtenir une quelconque dotation.

La Banque Populaire Val de France et le Groupe Stratos se réservent le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.

## **Article 8 – Force majeure – Limitation de responsabilité**

---

Les responsabilités de la Banque Populaire Val de France et du Groupe Stratos ne sauraient être engagées pour tout dommage direct ou indirect, matériel ou immatériel, de toute nature, causé par (i) la force majeure, des circonstances indépendantes de sa volonté (fraude, tentative de fraude, etc.) ou toute autre circonstance qui l'exigerait, si le Concours devait être modifié, suspendu, prolongé, écourté ou annulé, (ii) la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication, (iii) la perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée, (iv) des problèmes d'acheminement, notamment des dotations, (v) une défaillance technique, matérielle et logicielle de toute nature, (vi) d'éventuelles grèves ou dispositions légales ou réglementaires ne permettant pas aux gagnants de profiter pleinement de leur dotation.

## **Article 9 - Droit d'utilisation – Droit d'image**

---

Sous réserve de l'accord exprimé dans leur dossier de candidature, les Candidats participants autorisent la Banque Populaire Val de France et le Groupe Stratos, sans aucune contrepartie autre que la remise de la dotation, à :

- Reproduire, représenter et exploiter leur image et, le cas échéant, leurs propos tels que fixés sur les photographies ou films pendant le déroulement du Programme, du Concours, et/ou de la remise des dotations, directement ou par tout tiers autorisé par l'Organisateur ;
- Le cas échéant, apporter à la fixation initiale de leur image ou propos toute modification dès lors qu'elle n'entraîne aucune altération ni ne porte atteinte à l'image des Participants ;
- Reproduire, représenter et exploiter les données utilisées des Participants (ex : nom, marque, sigle, ainsi que leur image et celle de leurs biens telle que fixée sur les photographies et/ou vidéos susvisées et, les propos qu'ils auront tenus dans le cadre de la remise des dotations), directement ou par tout tiers autorisé par la Banque Populaire Val de France :
  - Sur le territoire de la France métropolitaine, et des DOM TOM ;
  - Par tous modes et procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, notamment par voie de presse écrite, par voie audiovisuelle, informatique (notamment sites internet, intranet, réseaux sociaux) ;

- Sur tout support écrit et/ou numérique (papiers, pellicules, vidéos, CD-ROM, CDI, DVD, ...) et en tous formats, et isolément ou en association avec d'autres images, insérés ou non dans des documents audiovisuels, informatiques, multimédias, etc. ;
- À des fins publicitaires et commerciales, dans le cadre de la promotion du présent Concours ;

Pour une durée déterminée de cinq ans à compter de la date de signature du dossier de candidature.

Conformément aux règles juridiques de propriété intellectuelle, et notamment des articles L.131-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle pour le droit d'auteur, et 714-1 du même Code pour le droit des marques, toute cession ou licence des droits détenus par leurs titulaires sur leur signe distinctif, font l'objet d'un acte séparé confirmatif.

Cette utilisation ne pourra donner lieu à une quelconque contrepartie autre que la dotation visée à l'article 6 du présent Règlement. Le cas échéant, les Participants garantissent la Banque Populaire Val de France et le Groupe Stratos de la jouissance paisible des éléments visés au présent article.

Les gagnants ne souhaitant pas que ces informations soient accessibles au public devront en informer l'Organisateur à l'adresse suivante :

Banque Populaire Val de France : 9 avenue Newton - 78180 Montigny Le Bretonneux  
- Direction Entreprises ou par mail à [celine.kauffmann@bpvf.fr](mailto:celine.kauffmann@bpvf.fr)

Groupe Stratos : Bâtiment INFINITY - 3 Rue du Greffoir à ORLEANS (45000) ou par mail à [entrepreneurs@groupe-stratos.com](mailto:entrepreneurs@groupe-stratos.com)

## **Article 10 - Droit de Propriété Intellectuelle**

---

Toutes les dénominations, marques, droits d'auteur, dessins, modèles et autres droits de propriété intellectuelle cités au présent Règlement ou sur les supports dédiés au Concours demeurent la propriété exclusive de leur auteur, déposant et/ou titulaire. En outre, conformément au droit français de la propriété intellectuelle, la reproduction, la représentation et l'exploitation de tout ou partie des éléments composant les supports du Concours, en ce compris notamment les marques qui y figurent, sont strictement interdites sans l'accord préalable de leur titulaire.

## **Article 11 - Confidentialité**

---

Pendant la durée de sélection des candidatures, et afin de ne pas entraver d'éventuelles démarches de dépôt de droits de propriété intellectuelle des entreprises Candidates et notamment de dépôt de droits de propriété industrielle, la Banque Populaire Val de France et le Groupe Stratos s'engagent à garder confidentielles l'ensemble des informations qui leur sont communiquées.

Toute information confidentielle recueillie par l'une ou l'autre des entreprises organisatrices du présent Concours, ne devra faire l'objet d'aucune divulgation.

Sont réputées confidentielles les informations qui :

- Ne sont pas dans le domaine public ;
- N'étaient pas déjà en la possession d'un membre destinataire des informations antérieurement à la divulgation par le Candidat ;
- N'étaient pas légitimement accessibles auprès d'autres sources par un membre destinataire des informations antérieurement à leur divulgation par le Candidat.

Cette clause de confidentialité n'est en revanche plus valable dès la proclamation des résultats de ce Concours.

Les Candidats participants doivent avoir entrepris les démarches nécessaires afin d'assurer la protection de leurs droits de propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne les dépôts de brevets, de marques et de dessins et modèles.

## **Article 12 - Dépôt du Règlement**

---

Le seul fait de participer au Programme d'accélération implique l'acceptation pure et simple du présent Règlement.

Le présent Règlement et, le cas échéant, ses avenants, sont déposés auprès d'Office-Alliance, SAS Huissiers de Justice, M<sup>e</sup> Ludovic LAUVERGNAT, 36 rue Charles Gilles BP61101, 37011 TOURS Cedex 1. Il peut être obtenu sur simple demande par courrier poste au tarif lent en vigueur ou par voie électronique, auprès de la Banque Populaire Val de France et de Groupe Stratos, organisateurs dont l'adresse est indiquée à l'article 2 du présent Règlement.

Aucune information ne sera donnée par téléphone.

## **Article 13 - Clause d'annulation ou de modification du Concours**

---

La Banque Populaire Val de France et le Groupe Stratos organisateurs se réservent le droit de modifier, interrompre, annuler, reporter ou suspendre à tout moment, et sans préavis, le Concours et le présent Règlement si les circonstances l'exigent, et sans qu'il ne puisse être prétendu à une quelconque réclamation ni à une quelconque indemnité des Participants. L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable, si par suite de cas de force majeure ou d'événements imprévus, le présent Concours devait être modifié, interrompu, annulé, reporté, ou suspendu.

Les modifications du présent Règlement éventuellement effectuées pendant la période du Concours seront annoncées par voie d'avenant disponible auprès d'Office-Alliance, SAS Huissiers de Justice, Me Ludovic LAUVERGNAT, 36 rue Charles Gilles BP61101, 37011 TOURS Cedex I. Lesdites modifications sont réputées acceptées par les Participants.

## **Article 14 - Protection des données personnelles**

---

Les personnes concernées par nos traitements bénéficient à tout moment pour les données à caractère personnel les concernant et dans les conditions prévues par la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016-679, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, à la portabilité, à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès, de retrait de leur consentement (si donné) et du droit de former une réclamation auprès de l'autorité compétente. Les modalités d'exercice de ces droits sont détaillées sur notre notice d'information sur la protection des données personnelles, pour la Banque Populaire Val de France : [www.bpvf.fr/notice-rgpd](http://www.bpvf.fr/notice-rgpd) consultable à tout moment sur notre site internet <https://www.banquepopulaire.fr/valdefrance> .

Vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection de Données par courrier :

- Banque Populaire Val de France, Direction des Risques, Délégué à la Protection des Données, 9 avenue Newton, 78183 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex, ou par mail : - [bpvf\\_informatique\\_et\\_libertes@bpvf.fr](mailto:bpvf_informatique_et_libertes@bpvf.fr).
- Groupe Stratos : [entrepreneurs@groupe-stratos.com](mailto:entrepreneurs@groupe-stratos.com)

En cas de difficulté, le délégué à la protection des données personnelles de l'organisme auprès duquel vous avez déposé votre dossier :

- BPVF : [BPVF\\_informatique\\_et\\_libertes@bpvf.fr](mailto:BPVF_informatique_et_libertes@bpvf.fr), Service Risques - Protection des données, 9 avenue Newton, 78183 Montigny le Bretonneux
- Groupe Stratos : Bâtiment INFINITY - 3 Rue du Greffoir à ORLEANS (45000)

En dernier lieu, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07"

## **Article 15 – Loi applicable / Litiges**

---

Le Concours et le présent Règlement sont soumis à la loi française. Si l'une ou plusieurs dispositions du présent Règlement devaient être annulées ou déclarées sans effet, il n'en résulterait pas pour autant la nullité de l'ensemble du présent Règlement ou de ses autres dispositions, et cela n'affecterait pas l'exécution des engagements souscrits par les parties au titre du présent Règlement. La Banque Populaire Val de France et le Groupe Stratos trancheront toute question relative à l'application du présent Règlement. Toute contestation ou réclamation relative à ce Concours devra être formulée par écrit et adressée la Banque Populaire Val de France dont les coordonnées figurent à l'article 1 du présent Règlement et ne pourra être prise en considération au-delà d'un mois à compter de la clôture du Concours.

La Banque Populaire Val de France, le Groupe Stratos et les Participants au Concours s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent Règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Fait à Tours.